

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 DECEMBRE 2009 à 19H00

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Ludwig MONTAGNE, Noël GREVE, Raphaël SOTON, Adjoint ; Alain COURRAULT, Robert DEYGAS, Nadine DUMAIRE, Patricia FOUCAULT, Nadine GARNIER, François LECOMTE, Eric MARTIN, Fabienne MASSANO, Franck MORIOT, Christelle ORAND, Luc RODET, Christian ROUCHON.

Absents excusés : M. Gérard MONTALON donne pouvoir à M. Pierre MONTAGNE, M. Jacky GRIBET donne pouvoir à M. Noël GREVE et M. Christophe DIELEN donne pouvoir à Eric MARTIN.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2009 et propose de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour. Il s'agit du classement de l'ancienne RD 51 dans le domaine public et du choix de l'entreprise chargée des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du village.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

BUDGET COMMUNAL 2009 - Délibération modificative n°3

Le Conseil, à l'unanimité approuve les rectifications à apporter aux ouvertures de crédits prévues par le budget communal 2009. Il s'agit des modifications suivantes :

Section de fonctionnement

Voies et réseaux	c/61523	- 20 300
Virement à la section d'investissement	c/023	+ 20 300

Section d'investissement

Opération 901 – FDAC et voirie 2009	c/2315	+ 20 300
Virement de la section de fonctionnement	c/021	+ 20 300

SURTAXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique qu'en prévision des frais très importants à venir pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement existants ainsi que les extensions à réaliser, il convient d'augmenter le tarif de cette taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter la taxe d'assainissement et fixe le nouveau tarif à 1,66 € le m³ à compter du 01 janvier 2010.

ASSOCIATION « REFUGE DES BERAUDS » - CONVENTION FOURRIERE

Monsieur le Maire présente la convention de l'association « Le Refuge des Bérauds » qui s'engage à accueillir les chiens et chats en provenance de la commune, amenés par les services municipaux, dans la limite des places disponibles.

Cette convention est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal qui s'engage à régler pour la période du 01.01.2010 au 31.12.2010 la somme correspondant aux contributions communales, soit 1775 €, ainsi que celles de 2011 et 2012, avec une augmentation de 2% par an.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - Classe de découverte – CLIS de l'école Dumonteil de Saint-Vallier

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention pour la classe de découverte à Lus la Croix Haute organisée par la C.L.I.S de l'école Dumonteil à Saint-Vallier. Cet établissement accueille 4 enfants de notre commune.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 42 € par enfant pour participer au financement de cette classe de découverte.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 168 € à l'école primaire Pierre Dumonteil pour aider au financement du séjour des 4 enfants qui résident sur la commune de Saint-Barthélemy de Vals.

Cette aide sera versée à la Commune de Saint Vallier qui s'engage à avancer la part revenant à chaque commune.

DELIBERATION RAPPORTEE RELATIVE A L'ACHAT DES PARCELLES APPARTENANT A LA SARL ROMANAT TP

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°65 du 06 octobre 2009 relative à la proposition d'achat de 0,20 € le m² auprès du liquidateur judiciaire, Maître Nicolas GRANDJEAN par lettre recommandée pour les parcelles B1506, B1507, B1509 et B1515 appartenant à la Sarl Romanat TP.

Ces terrains intéressent la commune pour l'aménagement d'un point d'apport volontaire pour la collecte sélective et d'un arrêt de bus.

Suite au courrier de Me GRANJEAN nous indiquant avoir reçu une proposition à un prix nettement supérieur, Monsieur le Maire propose de rapporter la délibération n°65/09 et modifier la proposition d'achat de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire une nouvelle proposition d'achat de 0,50 € le m² auprès du liquidateur judiciaire, Maître Nicolas GRANDJEAN par lettre recommandée pour les parcelles B1506, B1507 et B1515 et le cas échéant, de confier la rédaction de l'acte notarié à M^e Arnoux-Roux, notaire à Saint Vallier.

SIVAG - ADHESION AU SYNDICAT DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DE LA DROME (SYGRED)

Monsieur le Maire donne connaissance de la volonté du SIVAG d'adhérer au Syndicat de Gestion de la Ressource en Eau de la Drôme (SYGRED).

Ce syndicat est susceptible d'aider le Syndicat Intercommunal dans divers domaines tel que la gestion. Monsieur le Maire précise que cette adhésion est gratuite pour la commune et qu'en tant que commune adhérente au SIVAG, elle doit donner son avis. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette adhésion.

**Arrivée et intervention de M. Alain GENTHON, Conseiller Général.
Monsieur le Conseiller Général fait une présentation claire et concise des
projets de réforme des collectivités territoriales.**

**MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE ET LA
REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal, après présentation des projets de réforme des collectivités territoriales par M. Alain GENTHON, tient à apporter sa contribution au débat en cours.

Le Conseil Municipal se prononce contre les projets de réforme de l'organisation territoriale annoncés par le gouvernement, s'oppose à toute fusion des collectivités ou regroupement des assemblées et demande une réforme ambitieuse approfondissant la décentralisation pour plus de démocratie locale.

S'agissant de la taxe professionnelle, le Conseil Municipal demande le retrait du projet de suppression de la taxe professionnelle, tel qu'il est proposé par le gouvernement et souhaite que la nécessaire réforme de la fiscalité locale se fasse dans le respect de deux principes essentiels à savoir :

- le respect de l'autonomie fiscale, condition essentielle du principe de libre administration des collectivités territoriales,
- le maintien d'un lien fiscal direct entre entreprises et collectivités, qui contribue à responsabiliser l'entreprise vis-à-vis de son territoire. Il est un juste retour, compte tenu des efforts que les collectivités accomplissent pour accueillir les entreprises et leur offrir des services.

**CLASSEMENT DE L'ANCIENNE RD 51 DANS LE DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL**

Ce dossier devant faire l'objet d'une étude plus approfondie par la commission voirie, ce point sera soumis au vote de l'assemblée lors d'une séance ultérieure.

**REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU VILLAGE – CHOIX
DE L'ENTREPRISE CHARGEE DES TRAVAUX**

Le Conseil Municipal souhaite que la commission assainissement étudie les offres des différentes entreprises avant de se prononcer. Cette délibération est donc reportée.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Lors de cette séance, d'autres points ont été abordés :

- Le programme « îlots propreté » proposé par le SIRCTOM pour la collecte des ordures ménagères résiduelles. La commune souhaite intégrer ce programme. 4 îlots pourraient être implantés sur notre territoire aux emplacements suivants :
 - Lotissement « Les Peupliers » et cimetière
 - et éventuellement à Villeneuve et au Clos de la Buissonnière.

- SIVU « Les Vernets de Galaure » : Le zonage de la partie du site réservée à la création d'un nouveau parking pose problème. Cette partie aurait été à la fois classée en zone ND et en zone UL, la zone ND ne permettant pas la création d'un parking.
- CAUE : Remise de l'état des lieux de la commune fin janvier 2010.

La liste des fêtes et manifestations du mois de Décembre 2009 est remise aux membres présents. M. Alain COURRAULT est choisi pour assurer le rôle du père Noël lors du Noël du personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE